

## Protection des données personnelles

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant. Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil en Gestion de Patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par Lionel EMINIC en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD).

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Conformément à la loi « informatique et libertés », Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : **Lionel EMINIC** à : [lionel.eminic@imothe-capital.fr](mailto:lionel.eminic@imothe-capital.fr)

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

### Informations sur les modes de communications

*Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous pourrions communiquer par courrier postal ou par tous moyens de télécommunications.*

#### TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Art 325-12-1 du RGAMF et Instruction AMF n°2012-07 du 13/07/12-Maj 24/04/13,20/11/13 et 17/10/2014)

#### MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE :

*Pour toute réclamation IMOTHEPCAPITAL peut être contactée selon les modalités suivantes :*

*Par courrier : 122 Rue du Faubourg Bourgogne 45 000 Orléans*

*Par tél : 06.89.37.38.59 Par mail : [lionel.eminic@imothe-capital.fr](mailto:lionel.eminic@imothe-capital.fr)*

*Votre conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans un délai de 10 jours maximum pour en accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apporté dans ce délai ; de 2 mois à compter de la réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.*

#### Saisir un médiateur :

*I-Médiateur compétent litiges avec une entreprise : Médiateur de l'ANACOFI 92 Rue d'Amsterdam 75009 Paris.*

*II-Médiateur compétent litiges avec un consommateur :*

*Pour les activités de CIF : Madame Marielle COHEN-BRANCHE, Médiateur de l'AMF 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02. Site internet : <http://www.amf-france.org/le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html>*

*Pour les activités d'assurances : La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 PARIS CEDEX 09*

*Site internet : <http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>*

*Pour les activités d'IOBSP et Immobilières : Médiation de la consommation – ANM Conso 62 rue Tiquetonne 75002 Paris.*

*Site internet Immobilier : [www.anm-conso/anacofi-immo](http://www.anm-conso/anacofi-immo)*

Je, Soussigné(e) -....., atteste avoir reçu ce document lors de mon premier entretien.

Fait en deux exemplaires à..... Le.....

Signature(s) :

Le(s) client(s)

Le conseiller

V02.01.2023

IMOTHEP CAPITAL  
E.U.R.L. au capital de 50.000€  
gérée par Lionel EMINIC  
SIREN 451 785 612 00024 -  
RCS Orléans APE : 6831Z  
122 rue du Faubourg  
Bourgogne 45000 Orléans  
02.38.43.52.19



LA MEILLEURE FAÇON DE PRÉPARER L'AVENIR  
EST DE LE CONSTRUIRE

DOCUMENT  
ENTREE EN  
RELATION



IMOTHEP-CAPITAL.FR

Créé en 2004, le Cabinet IMOTHEP CAPITAL est une société de Conseil en Organisation Patrimoniale et de courtage en assurances. Spécialisé dans l'approche patrimoniale globale, le cabinet vous accompagne dans l'élaboration de stratégies adaptées au mieux de vos intérêts, toujours en adéquation avec vos besoins. La mission que nous nous sommes fixée : vous proposer des solutions adaptées, répondant à vos objectifs grâce à un panel de solutions d'épargne et d'investissement. L'expert patrimonial, comparable au médecin généraliste, se doit de vous apporter des préconisations conformes à votre situation personnelle, et à vos attentes.

## Statuts Légaux et Autorités de Tutelle

IMOTHEP CAPITAL est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaire en Assurance, Banque et Finance (ORIAS)<sup>1</sup> sous le n° d'immatriculation **120 68 167** au titre des activités réglementées suivantes :

- **CIF (Conseiller en Investissements Financiers)** « susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante » enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers - CIF (**ANACOFI-CIF**), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)<sup>2</sup>, adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org);
- **IAS (Intermédiaire en Assurance)**, catégorie courtier. Les activités d'IAS sont placées sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresse courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09. Site internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>
- **Titulaire de la carte professionnelle** de transaction sur immeubles et fonds de commerce n°CPI 45012018 000 032 630 délivrée par la CCI d'Orléans le 01/07/2021. NE PEUT RECEVOIR AUCUN FONDS, EFFET OU VALEUR.

IMOTHEP CAPITAL dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'**ANACOFI-CIF**, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances.

Assurances souscrites auprès de : MMA IARD Numéro de contrat : 114240090

Pour des garanties de :	Garantie par sinistre	Garantie par période d'assurance
<b>Courtier d'assurances</b>	<b>3 000 000 €</b>	<b>3 000 000 €</b>
<b>CIF</b>	<b>3 000 000 €</b>	<b>3 000 000 €</b>
<b>Démarcheur Bancaire et Financier</b>	<b>3 000 000 €</b>	<b>3 000 000 €</b>
<b>Agent Immobilier</b>	<b>3 000 000 €</b>	<b>3 000 000 €</b>
<b>Défiscalisation GIRARDIN</b>	<b>750 000 €</b>	<b>750 000 €</b>

IMOTHEP CAPITAL s'est engagée à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'**ANACOFI-CIF**, disponible au siège de l'association ou sur [www.anacofi.asso.fr](http://www.anacofi.asso.fr)

## Partenaires Compagnies et Fournisseurs

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Abeille assurances	Assureur	Démarchage	Commissions
APICIL épargne	Assureur	Démarchage	Commissions
ODDO BHF	Société de gestion	Démarchage	Commissions
AGEAS	Assureur	Démarchage	Commissions

IMOTHEP CAPITAL a des accords avec d'autres partenaires : Vie+, La Française AM, ERES, Entoria, Prémavals, ADVENIS, Swisslife, Vatel Capital, Urban Premium, Intergestion, ECOFIP, GreenCity, Edouard Denis, CONSULTIM, ALTAREA COGEDIM, Histoire & Patrimoine, France Valley etc... Cette liste n'est pas exhaustive et évolue tous les ans. Sur simple demande, nous vous communiquerons les informations spécifiques à chaque partenaire.

## Mode de Facturation et Rémunération

**Conformément à la directive MIF 2 appliquée depuis le 3 Janvier 2018, IMOTHEP CAPITAL agit en qualité de conseil non indépendant, ce qui lui permet de percevoir des rétrocessions ou tout autre avantage monétaire et non monétaire.**

Pour tout acte d'intermédiation, IMOTHEP CAPITAL est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser les produits, auxquels s'ajoute une fraction des frais de gestion qui varie selon les fonds utilisés dans les contrats en UC.

Le détail de la rémunération du conseiller par commissions, agissant en tant qu'intermédiaire, peut être obtenu par le client en s'adressant à la société qui autorise la commercialisation par le conseiller de ses produits. Le conseiller s'engage à assister le client dans l'obtention de ces informations.

Selon les missions qui nous sont confiées, en fonction de la complexité de la démarche et du temps passé, nous proposons une facturation par le biais d'honoraires.

Le taux horaire appliqué varie entre 150 € et 240 € TTC de l'heure. Ponctuellement, un forfait peut être appliqué si la mission le justifie. Dans tous les cas, une lettre de mission validera définitivement le mode et le niveau de rémunération d'IMOTHEP CAPITAL ainsi que le niveau de frais et honoraires prélevés au client. Elle sera remise au client qui la signera s'il accepte notre proposition.

## Exemples de missions et honoraires :

MISSIONS	Conseil en investissement	Conseils Organisation Patrimoniale	Conseils Organisation suivi Patrimonial
Analyse Patrimoniale	Facturation à partir de 500 € H.T.	Facturation à partir de 1.000 € H.T.	Facturation à partir de 1.000 € H.T..
Commercialisation de produits	OUI	OUI / NON	OUI / NON
Suivi Patrimonial	Limité	Limité	Possible Facturation à partir de 700 € H.T.

## Notre démarche

### 1. Analyse et conseil en organisation Patrimoniale

Collecte des informations – Rapport écrit intégrant la Photographie globale de votre patrimoine et des flux, ainsi que les préconisations d'investissements en adéquation avec vos objectifs.

### 2. Suivi Patrimonial

Suivi patrimonial global (entretien annuel, avis consultatif sur les investissements envisagés, information régulière) – Aide fiscale – Suivi des actifs financiers.

### 3. Missions spécifiques

Bilan Prévoyance – Bilan successoral - Analyse de l'optimisation de la rémunération du Travailleur Non Salarié

## Nos valeurs

### 1. Accompagnement personnalisé

Nous réalisons une approche globale et sur mesure vous donnant accès à un conseil adapté, à forte valeur ajoutée. Une disponibilité et un engagement dans le temps nous permettent de nouer des relations durables et réactives.

### 2. Expertise

Nous sélectionnons notre gamme de solutions en fonction des objectifs de nos clients, selon des critères telles que la solidité financière, la qualité des produits et des services administratifs.

Nous possédons la Compétence Juridique Appropriée qui nous permet à titre accessoire de notre activité de conseil en stratégies patrimoniales, de donner des consultations juridiques et rédiger des actes sous seing privé.

### 3. Formation continue

Dans une société qui évolue de plus en plus rapidement, nous nous formons régulièrement afin d'être en mesure de vous conseiller au mieux.

### 4. Confidentialité

En application de l'article 325-9 du Règlement général de l'AMF, le cabinet s'abstient, sauf accord exprès, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients. Cette disposition ne pourra être opposée à l'ANACOFI dans le cadre de ses missions de contrôle.

### 5. Suivi

Fort de notre expérience de près de 20 ans, nous considérons qu'une étude est tout, sauf un aboutissement, parce que tout reste à faire : mise en place progressive et ordonnée des solutions conseillées